

## Les Jeudis du pS-Eau N° 1

### « Coopération décentralisée eau et assainissement et intérêt local »

Jeudi 13 juin 2013 au Comptoir Général

Nouveau rendez-vous proposé par le programme Solidarité Eau, les **Jeudis du pS-Eau** sont des moments conviviaux pour échanger et débattre sur des sujets d'actualités ou tout simplement se rencontrer! Nous abordons ensemble des sujets transversaux, parfois polémiques, les sujets qui vous intéressent et qui font l'actualité du secteur de la solidarité pour l'eau et l'assainissement.



## Compte-rendu des échanges

Cette première édition des jeudis du pS-Eau portait sur l'**intérêt local** pour une collectivité à s'engager dans des projets de coopération décentralisée eau et assainissement.

En 2012, 28 millions d'euros ont pu être engagés en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement grâce à la mobilisation des collectivités territoriales françaises, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les régies des eaux, et les Agences de l'eau (Bilan 2013, pS-Eau).

A l'heure où plus de 780 millions de personnes ne sont pas desservies par un service d'eau potable et 2,5 milliards de personnes ne bénéficient toujours pas d'un assainissement amélioré, tous les efforts réalisés pour améliorer la situation ne peuvent être qu'encouragés.

Cependant, en ces temps de crise, les détracteurs de la coopération internationale des collectivités locales appellent au repli sur soi et dénoncent un gaspillage de l'argent public.

Par ailleurs, les collectivités elles-mêmes sont à la recherche de nouvelles formes de partenariat, basé sur la réciprocité et plus en lien avec leurs politiques locales.

Ces échanges fructueux ont permis de revenir sur certaines idées reçues et d'analyser la coopération pour mieux comprendre l'intérêt à agir et l'impact réel de ces actions au Sud comme au Nord.

Pour cela, le pS-Eau a proposé à plusieurs **intervenants** de venir partager leurs expériences :

- **Christel Tschaeple**, Responsable coopération internationale de la ville de Cergy
- **Francis José-Maria**, Ancien directeur du SIDECM (Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures)
- **Laurence Teissier**, de l'ONG Eau Vive
- **Michel Hilaire**, 1er adjoint au Maire de Saint-Pierre d'Aurillac
- **Roland Hauswald**, de l'ACAD (Association de coopération entre acteurs du développement)

Leur témoignage a été complété avec les réactions des participants présents à la rencontre.



## I. S'engager dans la coopération décentralisée E&A au Sud : pour quelles raisons ? avec quels impacts concrets au Nord ?

Le débat a démarré par une consultation des participants sur ce que pouvaient être selon eux les intérêts pour une collectivité à s'engager en coopération décentralisée.



### **Avis du public : quel intérêt pour une collectivité de s'engager dans la coopération décentralisée E&A au Sud ?**

#### **Agir là-bas pour...**

- Répondre aux besoins d'une population par solidarité
- Favoriser le développement d'un autre territoire

#### **...et espérer des impacts ici :**

##### *Renforcer la citoyenneté et l'intégration sociale*

- Impliquer les migrants de son territoire
- Créer une dynamique associative locale
- Promouvoir une vision du monde en termes de coopération (plutôt de compétition)
- Former à la citoyenneté

##### *Valoriser l'image de sa collectivité, ses compétences, son territoire*

- Valoriser l'expertise locale française à l'international
- Contribuer au rayonnement de son territoire (ses universités, entreprises, etc.)
- Trouver des débouchés économiques pour ces entreprises (« diplomatie économique »)

##### *Renforcer ses compétences, améliorer ses savoir-faire, interroger ses pratiques*

- Partager avec ses partenaires des connaissances et compétences
- S'ouvrir sur d'autres méthodes de travail, de mobilisation de ces citoyens
- Etc.

Il faut bien distinguer d'un côté les raisons qui poussent une collectivité à s'engager à l'international et de l'autre les impacts (escomptés et réels) qu'aura cet engagement sur les territoires au Sud et au Nord.

Ces impacts ne seront pas toujours définis à priori, mais vont se construire au fur à mesure et évoluer dans le temps.

Ainsi, ce vers quoi tend le partenariat maintenant n'est pas forcément ce à quoi on a pensé au départ en le mettant en place et ce vers quoi il débouchera finalement.

### 1.1. La genèse du partenariat au Sud : des raisons diverses de s'engager

Les raisons qui amènent une collectivité à s'engager dans un partenariat de coopération décentralisée sur l'eau et l'assainissement, sont diverses. La coopération est issue d'un processus inscrit dans le temps, basée avant tout sur des relations humaines qui se sont tissées avec le territoire de coopération.

S'il est difficile de synthétiser toutes les raisons qui ont mené à ce partenariat, on peut tout de même identifier deux mouvements qui sous-tendent conjointement l'engagement d'une collectivité :

- **Un choix politique...** : l'engagement d'une collectivité est en premier lieu un choix politique, impulsé par un ou des élus qui souhaitent voir les actions de leur collectivité s'inscrire à l'internationale. Leur motivation est variée : cela va de marquer son soutien à une cause politique internationale, en réponse à des grands événements internationaux (engagement en Palestine par exemple), à la volonté de valoriser son territoire et son savoir-faire, en passant par tout un panel de motivations.
- **...en réponse à une demande issue du tissu local** : bien évidemment ce choix politique doit trouver écho au sein de la population locale. Ainsi, les collectivités peuvent s'engager suite à la sollicitation d'associations ou par la présence de migrants, actifs dans le développement de leur localité d'origine.

#### **Petites ou grandes, toutes les collectivités peuvent s'engager dans la coopération autour de l'eau et de l'assainissement**

La contribution, même modeste, d'une collectivité, mobilise par « **effet levier** » des cofinancements importants, et c'est souvent grâce à leur engagement que les fonds conséquents des agences de l'eau peuvent être obtenus.

Ainsi, St Pierre d'Aurillac à partir de sa contribution de 2 500 euros, associé à la Commune de Fargues de Langon et appuyé par son partenaire l'ACAD, a pu mobiliser l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les Régions Aquitaine et Midi Pyrénées et le Ministère des Affaires Etrangères pour un projet d'adduction d'eau avec la ville de Tubas s'élevant à plus de 200 000 euros.

## I.2. Des impacts au Nord : perceptibles sur le long terme et difficiles à mesurer

Si les raisons initiales du partenariat sont diverses, les impacts concrets au Nord le sont également. Si les échanges entre deux territoires s'inscrivent dans une logique « donnant-donnant », le « retour sur investissement » ne sera pas toujours de la même hauteur et surtout de même nature. De plus ce retour ne sera pas immédiat, mais se ressentira plutôt dans la durée.

« La coopération décentralisée est un rendez-vous  
entre donner et recevoir » - Michel Hilaire

**L'impact de la coopération** sur le territoire au Nord (comme au Sud) ne sera pas forcément **financier** mais peut être par exemple :

- **politique** : rayonnement de la collectivité sur la scène nationale et internationale ;
- **éducatif** : apprentissage de la citoyenneté pour les jeunes impliqués dans les projets de coopération ;
- **en termes de renforcement de compétences** : renforcement des compétences des associations locales dans l'élaboration de projet multi partenaires.

Bien souvent, la coopération agit comme en effet miroir : elle permet de s'interroger sur ces pratiques et de s'inspirer de l'expérience au Sud. Quelques témoignages lors de la rencontre nous ont éclairés sur les impacts concrets que pouvait avoir la coopération au Nord.

- **S'interroger sur nos pratiques de gestion de l'eau** - Le Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures (SIDECM) :

*"Le partenariat sur la problématique de l'eau avec un pays du Sahel nous a permis de nous interroger sur notre rapport à l'eau et de prendre vraiment conscience des enjeux de la gestion de cette ressource. Le territoire de la Corniche des Maures est régulièrement touché en période estivale par des pénuries d'eau. Mais les recommandations prises pour y faire face ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. C'est ce que nous a permis de comprendre notre coopération avec le Burkina Faso, touché également par de grandes sécheresses. Ces aléas climatiques là-bas ont de lourde conséquence sur l'accès à l'eau des populations ou bien encore la production agricole. Nous avons pris conscience que la problématique de l'eau ne s'arrêtait pas aux frontières de notre territoire et conscients des enjeux planétaires autour de l'eau nous avons revu notre politique de gestion de l'eau afin de lutter contre le gaspillage et ainsi mieux prévenir les pénuries d'eau en contribuant à la protection d'une ressource essentielle".*

- **Réfléchir à notre propre politique tarifaire** - Le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) :

*"Lors des échanges que nous avons avec les élus du SEDIF sur les projets menés à l'international, certains nous font part de leur étonnement sur le prix de l'eau. Ils trouvent parfois que les tarifs supportés par les ménages des pays en développement sont élevés. C'est alors une occasion de réfléchir sur notre propre politique tarifaire. La pauvreté est devenue un enjeu chez nous ici : comment les ménages les plus modestes en France peuvent-ils payer leur facture d'eau ? On peut s'inspirer de la manière dont les pays au Sud gèrent ces enjeux tarifaires auxquels on est nous aussi de plus en plus confrontés. D'ailleurs, il est intéressant de voir que suite à la loi Oudin Santini, qui permet aux collectivités d'utiliser 1% de leurs recettes sur le budget eau et assainissement pour mener des projets de coopération internationale sur*

ces problématiques, la loi Cambon a élargi ce principe de solidarité au Nord, afin d'aider les personnes en difficulté pour payer leur facture d'eau" (voir encadré).

### Solidaire là-bas, solidaire ici : de la loi Oudin à la loi Cambon

La loi Oudin-Santini, adoptée en 2005, autorise les collectivités, EPCI et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% des recettes de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale en faveur de ce même secteur.

Plus d'informations : <http://www.pseau.org/fr/1pourcent>

En 2012, la loi Cambon entre en vigueur proposant un dispositif d'aides aux personnes ayant des difficultés à payer leur facture d'eau. Désormais les services d'eau et d'assainissement peuvent allouer 0,5% de leurs recettes aux fonds de solidarité pour le logement (FSL) départementaux. A la demande des maires, les FSL peuvent aider les foyers, dont la facture excède 3% des revenus, à régler leurs impayés.

[Retrouvez le texte de loi](#)

- **Lutter contre les préjugés** – La Commune de St Pierre d'Aurillac :

*"Dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée sur la question de l'eau, des liens se sont tissés entre les écoles palestiniennes de Tubas et celles de St Pierre d'Aurillac et Fargues. De ces échanges, est né un livret sur l'eau « L'eau ici et là-bas » dans lequel les enfants palestiniens et français s'interrogent mutuellement sur l'eau (d'où vient l'eau ? de l'eau pourquoi faire ? où va l'eau que j'utilise ? etc.)<sup>1</sup>. Ces échanges réguliers avec des enfants d'un autre pays permettent aux enfants de St Pierre de mieux connaître le monde qui les entoure. Cela permet aussi de lutter contre certains préjugés : en s'intéressant à la vie quotidienne des enfants palestiniens, les enfants et leurs familles se construisent une autre image de ce pays que celle diffusée par les journaux. A long terme, cette ouverture au monde agit sur le phénomène de repli communautaire en apaisant les tensions et en mettant à mal les fondements du racisme que sont la méconnaissance et la peur de l'étranger."*

## 2. S'interroger sur l'intérêt local : une opportunité pour faire évoluer son partenariat vers plus de réciprocité ?

Depuis quelques années on constate un changement de paradigme dans les arguments en faveur de la coopération : alors que les actions de coopération étaient initialement légitimées par le principe de **solidarité internationale** (participer à la lutte contre la pauvreté et les grandes inégalités dans le monde), les collectivités qui s'engagent aujourd'hui s'interrogent de plus en plus, et sont de plus en plus interpellées, sur **l'intérêt local** de leurs actions.

<sup>1</sup> Retrouvez le livret en ligne : <http://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?d=4087&l=fr>

Certaines collectivités d'ailleurs ont eu à justifier de cet intérêt local devant le tribunal administratif. Aujourd'hui la loi Thiollière<sup>2</sup>, encadre et reconnaît la coopération décentralisée comme une nouvelle compétence des collectivités. Ainsi la légalité de l'action menée dans le cadre de la signature d'une convention avec une autorité locale étrangère n'est plus soumise à la démonstration d'un intérêt local et la collectivité est à l'abri des recours devant la justice administrative.



Si d'un point de vue juridique, l'action internationale des collectivités ne peut plus être remise en cause, d'un point de vue politique, les usagers et citoyens sont toujours en droit de **demandeur des comptes** à leurs élus, et ce n'est pas une mauvaise chose en soit. En cela la politique de coopération n'est pas une exception : cette exigence de résultat est une évolution plus générale des politiques publiques.

« Se questionner sur l'intérêt local est une gymnastique difficile » - Laurence Teissier

Pourtant, se questionner sur l'intérêt local n'est pas aisé. Quelle conséquence cette exigence de réciprocité, voire de « retour sur investissement » a-t-elle sur la justification de l'engagement des collectivités ? Quelle évolution du partenariat amorce-t-elle ?

## 2.1. Un même principe d'intervention au Nord et au Sud : la Solidarité

L'action internationale des collectivités sera d'autant plus facile à justifier auprès des usagers qu'elle correspond à une logique d'intervention de la collectivité et qu'elle ne met pas en péril l'équilibre territorial au Nord.

Si l'on prend l'exemple des Agences de l'Eau françaises, elles ont été créées à la base dans un objectif de **solidarité** : chaque usager contribue individuellement à leur action au travers du prix de l'eau, et grâce à ces redevances, les agences de l'eau peuvent ensuite apporter, dans le cadre de leur programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Leur action internationale ne fait que poursuivre cette logique en s'appliquant sur des territoires hors de France, car la problématique de la gestion de la ressource en eau ne s'arrête pas à nos frontières.

<sup>2</sup> La loi Thiollière de 2 février 2007, adoptée à l'unanimité, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, dispose que « les collectivités territoriales et leurs regroupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers... En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs regroupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire ». ([Article L.115-1 du code général des collectivités territoriales - Code général des collectivités territoriales, CHAPITRE V : Coopération décentralisée](#)).

Les intervenants ont bien insisté à ce niveau sur le fait qu'il **ne faut pas avoir à choisir entre le Nord et le Sud** : il faut être au clair avec les enjeux de son propre territoire et régler les problèmes locaux avant de se lancer dans la coopération. Sinon, les discours du type « pourquoi intervenir là-bas, il ya déjà tant à faire ici » ont toutes les chances d'émerger.



Pour certaines collectivités, l'action menée à l'internationale n'est d'ailleurs qu'un versant de leur politique locale. Ainsi si la Ville de Cergy s'est engagée dans des coopérations avec les villes de Thiès au Sénégal et de Saffa en Palestine et soutient les actions de solidarité internationale, c'est avant tout pour **répondre aux problématiques locales** d'intégration et de lutte contre les discriminations. En effet, Cergy est une ville très cosmopolite, avec une centaine de nationalités sur son territoire, beaucoup de migrants.

La coopération décentralisée trouve donc encore dans la solidarité toute sa raison d'être.

## 2.2. Renforcer la réciprocité : comment améliorer nos pratiques ?

Intervenir dans un projet de coopération internationale en réfléchissant sur l'intérêt local demande de réinterroger sa place, son rôle dans le partenariat. Cela peut avoir alors des effets positifs sur l'action internationale et son approche de la coopération.

Lors des échanges, les intervenants et participants ont donné des pistes d'amélioration :

- **S'interroger sur nos besoins au Nord**

Lorsque l'on justifie l'action de la collectivité internationale par des grands principes du type « agir là-bas pour renforcer la citoyenneté ici », « changer les mentalités », etc. il n'est pas toujours aisé de mesurer l'impact réel de la coopération et de rendre des comptes. C'est pourquoi il est important d'analyser finement les besoins au Nord, d'identifier des enjeux spécifiques et de définir des résultats mesurables afin de rendre plus palpables ces grands principes. Ainsi, les projets de coopération accompagnés par Eau Vive comportent deux volets, un au Sud et un au Nord. Eau vive aide les collectivités au Nord à mener un diagnostic de leur territoire : analyser l'état des lieux et les enjeux sur le racisme, la pauvreté, la citoyenneté, etc. afin de pouvoir plus facilement définir des actions précises à mener au Nord. Aujourd'hui, certaines de ces collectivités travaillent par exemple à la mise en place d'un parlement de la jeunesse pour l'eau. On est sur du concret !

- **Définir des enjeux communs entre partenaires du Nord et du Sud**

Ces résultats attendus au Nord peuvent même être mis en commun avec la collectivité de coopération, à l'image de la coopération entre la ville de Cergy et la ville de Thiès. En effet, les deux villes ont repensé leur partenariat, en l'axant désormais sur un enjeu commun aux deux territoires :



l'agriculture urbaine. La ville de Cergy travaille sur le maintien des jardins partagés sur son territoire. De son côté, la ville de Thiès développe un projet de jardin biologique dans un quartier populaire de Medina Fall. Le partenariat avec Thiès n'est donc plus orienté exclusivement sur les besoins et demandes de Thiès, mais sur les thématiques sur lesquelles les deux villes ont des problématiques et intérêts communs. Chacun des partenaires a donc à apprendre de l'expérience de l'autre. On n'est plus dans une logique d'aide au développement mais vraiment dans une approche de co-opération (agir ensemble), dans une collaboration, des échanges Nord/Sud et Sud/Nord.

- **Définir une coopération à dimension humaine**

Pour pouvoir rendre des comptes, il est essentiel que les usagers au Nord soient informés, voir impliqués dans les projets de coopération. Cette approche sera d'ailleurs plus facile à mettre en place dans les petites communes où les élus sont plus facilement en contact avec la population. Cela permet également de garder une dimension humaine de la coopération et de ne pas être uniquement dans une démarche institutionnelle ou technique. En cela, la dimension éducative est vraiment une piste pour sortir des échanges uniquement entre techniciens : à travers des projets éducatifs autour de l'eau et de la solidarité, comme ceux développés à St Pierre d'Aurillac ou par le SIDECM, on peut mobiliser les écoles, les enfants, les parents d'élèves, etc. C'est tout un territoire qui s'anime alors autour de l'action de coopération.

- **Mettre l'action de coopération décentralisée au cœur de la politique locale**

Souvent la politique de coopération est pensée comme une action périphérique des autres politiques locales. Au contraire, pour lui donner toute sa pertinence, elle devrait être intégrée au cœur de sa politique de développement du territoire. Cela suppose d'avoir une approche plus transversale, et d'impliquer non seulement les services de coopération mais également les services techniques, sociaux, culturels, etc. Il sera ainsi plus facile de mobiliser les agents des autres services et de s'appuyer sur leurs compétences car ils y trouveront également un intérêt dans leur mission quotidienne. La coopération décentralisée peut être pensée comme un outil au service des autres politiques locales d'un territoire.





## Conclusion

L'exigence de voir les résultats concrets de l'action de coopération décentralisée est une réaction assez saine des usagers et des élus soucieux d'utiliser à bonne escient l'argent public. Cependant, cette évolution n'est pas simple à intégrer dans sa politique de coopération et l'engagement à l'international soulève un certains nombres de questions : Comment rendre palpable les impacts de la coopération sur mon territoire ? Comment mieux impliquer les autres services de la collectivité sur les actions de coopération décentralisée ? Que peut m'apporter mon partenaire du Sud et quels sont nos enjeux communs? etc.

Les débats de jeudi ont permis de donner quelques pistes pour accompagner cette réflexion, et les échanges pourront se poursuivre au sein du réseau pS-Eau.

Par ailleurs, l'ARRICOD anime également un groupe de travail sur cette thématique à propos duquel vous retrouverez toutes les informations sur cette page dédiée :

<http://www.arricod.fr/Apport-des-politiques>

## Listes des participants

Nom	Prénom	Structure
Abadie	Marc	Ministère de l'Intérieur
Bagur	François	Agence COOP DEC Conseil
Baraglioli	André	Conseil Général de Seine St Denis
Beaugrand	Anne-Charlotte	SEVES
Bérinchy	Quentin	AFD
Boël	Benjamin	Conseil Général de Seine St Denis
Bokassia	Félix	Mairie de Château-Thierry
Bouchet-Doumenq	Clara	ONG Hamap
Collinet	Estelle	Groupe URD
Dartout	Richard	SEVES
Desvalois	Romain	ONG ADEFRAMS
Gagnot	Matthieu	Mairie de Montreuil
Grondin	Pierre Marie	pS-Eau
Hauswald	Roland	ACAD
Hilaire	Michel	Mairie de Saint-Pierre d'Aurillac
Humeau	Florence	Fonds Suez Environnement Initiatives
José-Maria	Francis	Ancien directeur du SIDECM
Jost	Matthieu	Croix Rouge Française
Lechevallier	Yannick	Agence COOP DEC Conseil
Métois	Mathieu	ONG Interaide
Noblot	Céline	pS-Eau
Parrel	Irvina	ONG Hamap
Rughoo	Chanda	Agence COOP DEC Conseil
Speidel	Suzanne	AMIF
Taquet	Michel	pS-Eau
Teissier	Laurence	Eau Vive
Tourlonnias	Béatrice	pS-Eau
Trubert	Gaël	France Liberté
Tschaegle	Christel	Mairie de Cergy
Vezina	Marc	SEDIF
Vidal	Manon	Conseil Général des Yvelines
Vue	Aline	Mairie de Gentilly